

COOPÉRATION INTERNATIONALE AU DÉVELOPPEMENT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES AMÉRIQUES

Introduction

La Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques témoigne de la trajectoire du mouvement syndical fondé sur la solidarité avec toutes les organisations syndicales et jouant un rôle de tout premier plan comme acteur vital du développement et référent pour la coopération internationale. C'est pourquoi elle entend renforcer les liens et les alliances stratégiques susceptibles de contribuer au développement de l'ensemble du mouvement syndical, notamment dans les régions et les pays où les droits humains et du travail sont le plus bafoués.

De nombreux syndicats ont bénéficié de la coopération syndicale internationale pendant longtemps et ils ont acquis, tout au long de leur formation historique, une longue expérience en ce domaine. À ces expériences accumulées, sont venus se greffer les débats successifs sur la situation internationale pour transformer peu à peu la coopération internationale au développement. Il est désormais possible d'établir un diagnostic des défis actuels :

- L'on constate une réduction constante de la coopération syndicale internationale et l'on observe des mutations significatives des politiques gouvernementales. En particulier, l'aide de l'Union européenne et des pays de l'OCDE aux pays moins développés a subi des changements, tout comme le dispositif permettant d'accorder des aides directes aux États et aux entreprises. En outre, ces politiques gouvernementales peuvent, elles aussi, connaître des transformations à court terme, en raison de la diminution des dépenses publiques pour faire face à la crise économique actuelle.
- Nous, syndicats, avons appris que la coopération ne peut se traduire par la dépendance, la conditionnalité et l'imposition de priorités des pays développés aux pays et organisations en voie de développement. Nous savons que la coopération la plus efficace est celle qui s'établit entre pairs, en vue de construire un modèle de développement aux antipodes du modèle néo-libéral de spoliation des ressources naturelles et d'exploitation des travailleurs/euses.
- Le panorama s'aggrave si l'on analyse le contenu de la coopération internationale au développement : l'on constate alors que l'objectif central, celui du « développement », n'est pas véritablement atteint car les mécanismes d'aide et les instruments favorisant le progrès économique et social des pays destinataires sont ignorés. De plus, certains problèmes chroniques persistent, tels que les conditionnalités et le fait que d'importants volumes de ressources provenant de la coopération sont retenus par les structures chargées de formuler et de mettre en œuvre les politiques, et ne parviennent pas aux bénéficiaires des projets.

Pour débattre de ce sujet, il nous faut tout d'abord mettre en lumière le modèle de développement que nous souhaitons en tant que travailleurs/euses, puis définir la stratégie syndicale des Amériques concernant la coopération internationale des années à venir.

Un modèle alternatif de développement

En Amérique latine, plusieurs pays ont institué des modèles de développement qui s'érigent en options alternatives au néo-libéralisme. Ces modèles, avec leurs signes distinctifs ancrés dans les réalités nationales, reconnaissent les luttes et les revendications du mouvement syndical destinées à améliorer les conditions de travail et étendre les droits humains et sociaux, en dépit d'un manque persistant de liberté syndicale et de droit de négociation collective dans la région.

Nous avons pour objectif d'établir un modèle de développement fondé sur les droits des personnes et des peuples, privilégiant le travail comme source de richesse, reconnaissant l'importance du rôle de l'État en tant que promoteur et régulateur des relations politiques, économiques, sociales et environnementales, cherchant un équilibre entre la production nationale et l'approvisionnement extérieur afin de renforcer le développement endogène de nos sociétés, mettant en place une véritable réforme fiscale pour une redistribution juste des revenus, favorisant la création d'emplois décents et élargissant la portée de la protection sociale. L'histoire de notre Amérique montre à quel point il est urgent de recréer un modèle de développement qui démocratise la propriété ainsi que les moyens d'information et de communication.

La CSA a débattu de tout ce contenu dans le cadre de la Plateforme de développement des Amériques (PLADA) dans l'objectif de formuler son propre paradigme et de concrétiser les modèles qui doivent régir les politiques de développement, les politiques macro-économiques, le rôle de l'État, celui des organisations internationales, les politiques sociales et la distribution des revenus, entre autres. Cette vision doit également servir à établir un diagnostic et à procéder à une évaluation des situations nationales, notamment face à l'actuelle crise économique.

Ce paradigme doit être cohérent avec le rôle primordial de la CSA et de ses affiliées en ce qui concerne la défense des droits et intérêts des travailleurs/euses, conformément à ce qui est consigné dans la Plateforme du travail des Amériques (PLA, selon ses sigles en espagnol), mais également pour répondre aux initiatives internationales telles que l'Agenda pour le travail décent et les Objectifs de développement durable (ODD). Mais en même temps, la cohérence interne de notre modèle de développement et de coopération est entravée par les politiques de l'OMC, les institutions financières internationales, les traités de libre-échange et d'investissement, ainsi que par le caractère technocratique et le déficit démocratique de la gouvernance mondiale et régionale.

Nous, travailleurs et travailleuses des Amériques, réaffirmons que le développement durable est impossible sans durabilité environnementale ni travail décent. Étant donné la dimension de la crise

environnementale et de l'emploi, la transformation économique n'est pas une option mais une nécessité. Mais nous exigeons une transition équitable pour nos pays et au regard de la forme que prendra cette transition. Pour atteindre un développement durable, il faut intensifier le dialogue social et adopter des politiques cohérentes, adaptées aux nécessités de chaque pays, en portant une attention particulière aux normes du travail, aux politiques industrielles et au soutien aux micro, petites et moyennes entreprises (PME). L'économie dite verte ne peut séparer le monde du travail de l'éducation, de la formation, du respect des mesures sur la sécurité et la santé au travail et de la promotion de systèmes de protection sociale universelle, durable et de qualité.

Quant aux politiques internationales de coopération, nous assistons à un processus de privatisation de la coopération publique au développement. On observe d'une part que le rôle du secteur privé augmente dans la coopération, soutenue de plus en plus par les fonds de l'aide publique au développement. D'autre part, l'on constate une progression de la privatisation de la coopération favorisant les intérêts commerciaux et limitant le rôle de l'État au profit du marché. Nous voyons avec une préoccupation particulière le renforcement des partenariats public-privé, car loin d'être un outil de progrès ils constituent un risque de marchandisation des droits.

Nous, syndicats des Amériques, ne soutiendrons pas les objectifs que défendent les pays développés, de contribuer à l'amélioration des pratiques commerciales et de la qualité de la gouvernabilité à partir de la « responsabilité sociale des entreprises ». De fait, d'un point de vue syndical, seules pourront être « socialement responsables » les entreprises qui garantiront le plein respect des droits du travail dans le cadre d'un modèle de développement durable.

En définitive, la CSA et ses affiliées revendiquent un modèle de développement solidaire basé sur les principes suivants : appropriation démocratique, autonomie, partenariats, transparence, responsabilité, cohérence, inclusion et égalité, durabilité.¹

C'est en fonction de ce modèle que nous définissons notre stratégie de coopération. De plus, la CSA articulera les actions de coopération Sud-Sud afin de renforcer les liens entre organisations syndicales et de garantir que cette coopération soit substantielle et efficace pour les travailleurs/euses des régions et des pays moins favorisés, conformément à l'esprit de solidarité et de fraternité qui a toujours animé le mouvement ouvrier.

¹ Voir le document RSCD-CSI « Principes et directives syndicaux en matière d'efficacité du développement », http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/TU_develop_FR.pdf

La stratégie de la CSA sur la coopération au développement

- 1) Les syndicats sont, depuis leur origine, des acteurs du développement, à même de transformer la réalité dans le sens d'une croissance inclusive, d'une promotion du travail décent ainsi que de l'institutionnalisation et de l'approfondissement du dialogue social et politique entre les agents du développement économique et social des pays.

C'est la raison pour laquelle nous, CSA et affiliées, soulignons le fait que les syndicats sont des acteurs fondamentaux pour définir les voies de la coopération, construire la démocratie ainsi que les processus de gouvernance et d'obligation redditionnelle, le développement social, la croissance inclusive et durable. De par leur nature, les syndicats sont particulièrement influents sur l'extension des droits et le plein et libre exercice de ces droits. En ce sens, les syndicats jouent un rôle fondamental, tant au niveau territorial (territoire national et processus d'intégration régionaux et internationaux) que dans les domaines spécifiques d'activité. Les syndicats défendent la construction du dialogue social et la participation à l'élaboration et la mise en place des politiques de développement.

- 2) Les syndicats des Amériques reconnaissent et défendent le droit au développement de toutes les personnes et de tous les peuples, en tant que droit de participer, contribuer et profiter du développement, compris comme lieu de plein exercice des droits humains.

C'est sur cette base que nous défendons un modèle de développement qui place le travail décent au centre des politiques, non seulement comme outil d'éradication de la pauvreté, mais aussi de réduction de l'inégalité et de promotion de la justice sociale. Cela suppose de défendre le rôle de l'État en tant que promoteur et régulateur des relations politiques, économiques, sociales et environnementales ; de promouvoir des réformes fiscales progressives ; de combattre la précarisation du travail ; d'équilibrer la production nationale et l'approvisionnement extérieur pour favoriser le développement endogène ; de démocratiser la propriété, ainsi que les moyens d'information et de communication.

- 3) La CSA et ses affiliées militent pour que la coopération s'oriente vers la responsabilisation des travailleurs et de leurs organisations. Dans ce but, sont essentiels : la démocratisation et la participation à la gouvernance locale, l'accès à des moyens de communication démocratiques et pluriels, la diffusion d'informations émanant des minorités et de groupes sociaux de tout ordre. Les syndicats défendent également les mécanismes qui garantissent le plein exercice des droits humains et la justice sociale pour tous les citoyen(ne)s. La communication sociale et l'accès à une justice égalitaire pour les citoyens doivent s'inscrire dans les espaces de coopération.

- 4) Dans notre continent, deux pays sont exclusivement donateurs de coopération (le Canada et les États-Unis), huit pays sont aujourd'hui à la fois bénéficiaires et donateurs de coopération², et les autres en sont uniquement bénéficiaires. Il existe par ailleurs des organismes supranationaux au niveau du continent qui, théoriquement, pourraient être utilisés comme sources de financement pour la coopération au développement³. Par conséquent, la stratégie de la CSA, axée sur la participation des travailleurs à la gestion politique des ressources existantes du continent destinées à la coopération au développement et sur l'accès à ces mêmes ressources doit prendre en compte les situations suivantes :
- Les huit pays engagés depuis quelques années dans la promotion de la coopération technique avec d'autres pays, n'ont en général pas encore mis en place de stratégie gouvernementale claire et ne se sont donc pas dotés des cadres juridiques nécessaires. C'est le moment de leur exiger une participation syndicale dans la définition des priorités et la gestion des projets.
 - Une implication syndicale s'avère également nécessaire en ce qui concerne les fonds publics, car seuls les gouvernements et/ou les entreprises s'en occupent, sans inclure les travailleurs.
 - Il faut aussi renforcer le dialogue et la collaboration avec la CEPAL, compte tenu du caractère progressiste de son analyse et de la qualité de son travail de recherche. Nous devons également sélectionner et accorder une priorité à certaines agences des Nations Unies, avec lesquelles il est possible d'engager des actions concrètes avec le syndicalisme des Amériques.
- 5) La stratégie de coopération tend à gagner en qualité et à éliminer les conditionnalités. Il est important que les ressources de financement de la stratégie de développement soutenue par les syndicats incluent de nouvelles sources, notamment pour renforcer les Programmes nationaux de travail décent, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que les Stratégies régionales de croissance de l'emploi et, plus particulièrement, pour consolider les normes fondamentales du travail, en mettant l'accent sur la liberté syndicale et la négociation collective.

Enfin, il est fondamental de soutenir le Réseau syndical de coopération au développement, de renforcer les syndicats et les capacités d'un plus grand nombre de dirigeants syndicaux, afin de peser sur les processus politiques de coopération, conformément à une politique de coopération, englobant l'aide publique au développement autant que la coopération syndicale internationale, et menée au bénéfice des travailleurs/euses et des peuples dont les droits sont les plus bafoués.

² L'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Mexique, le Pérou et le Venezuela.

³ FOCEM, Mercosur, FONPLATA, Corporación Andina de Fomento (CAF), Banco del Sur, BNDES, BID.